

TITRE : **POLITIQUE RELATIVE AU CHANGEMENT PERIODIQUE DE FIRME DE VERIFICATEURS
EXTERNES**

CODE : **C3-D83**

APPROUVE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RES. : CA-123-1421
24-11-1982

EN VIGUEUR : 24-11-1982

MODIFICATIONS : CA-515-6395
20-11-2007

***Note :** Le texte que vous consultez est une codification administrative des documents normatifs de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.*

1. BUT

La présente politique précise la conception de l'UQAR relative à l'utilisation de services professionnels de vérificateurs externes et ne peut être interprétée comme conférant des droits à quelque intervenant que ce soit.

2. OBJECTIFS

- 2.1. Assurer un renouveau périodique dans la façon d'aborder la vérification financière et d'apprécier les processus administratifs ainsi que les mécanismes de contrôle.
- 2.2. Éviter l'établissement de relations de complaisance entre gestionnaires et vérificateurs externes.
- 2.3. Consentir, en principe, à la firme de vérificateurs externes une période d'implication dans notre dossier de nature à lui permettre d'effectuer un travail professionnel de qualité à un coût raisonnable.
- 2.4. Permettre à diverses firmes de vérification accréditées et reconnues de rendre des services professionnels à l'UQAR.
- 2.5. Faire preuve d'une plus grande transparence face à des bureaux d'affaires qui collaborent avec l'UQAR de diverses façons et dans le cadre de divers dossiers.

3. PERIODICITE DU CHANGEMENT DE FIRME DE VERIFICATEURS EXTERNES

La firme de vérificateurs externes pourra agir pendant deux périodes consécutives de quatre ans, sous réserve de l'appréciation annuelle de son travail par le Conseil d'administration selon divers critères tels, la qualité du service rendu, le niveau des honoraires exigés, etc. Un processus d'appel d'offres aux quatre ans est requis pour confirmer le choix d'une firme.

4. DECISION ANNUELLE

Le mandat de la firme de vérificateurs externes est octroyé annuellement par le Conseil d'administration, suite à la recommandation du Comité de vérification.